



Verbatim de la conférence de presse hebdomadaire

Mercredi 05 Novembre 2014

Questions/Réponses

Radio Ndeke Luka : Nous recevons beaucoup de plaintes de la part de la population de la ville de Bangui. La population trouve que la présence des forces internationales est passive car il y a beaucoup de cas de violations des Droits de l'Homme, beaucoup de tueries, beaucoup de braquages. A ce jour, si on organisait un référendum pour demander le départ des Casques bleus, la population pourra voter à plus de 90% parce que les gens se sont rendu compte que ces Casque bleus circulent souvent sur les principales artères de la ville de Bangui et n'entrent pas dans les quartiers, exposant ainsi ces populations concernées. Aujourd'hui en RCA toutes les communautés sont exposées parce qu'il n'y a pas d'Etat, quelle est la réponse internationale pour mettre fin à ce chaos ? Pourquoi ne pas utiliser concrètement les forces de Police et de Gendarmerie pour rétablir l'ordre sur l'ensemble du territoire ?

Mme Ikavi : Cette question s'adresse beaucoup plus à la sécurité mais je note au passage qu'on ne va pas arriver au référendum. Au passage je salue la belle couverture médiatique qui a été faite par rapport à la dernière opération sécuritaire que nous avons menée à Gobongo et à Boy-Rabe. Cette opération a été saluée par la population si on tient compte de la couverture que vous lui avez réservée. Je salue la coopération de la population car cette collaboration de la population est nécessaire pour la réussite de cet effort de sécurisation non seulement de Bangui mais de tout le pays Il faut souligner au passage que nous sommes là pour la protection de la population, c'est la raison du déploiement de cette mission en Centrafrique avec son mandat taillé sur mesure par le Conseil de sécurité des Nations Unies. On comprend qu'il y a beaucoup d'attentes, cela est tout à fait normal. Nous ne sommes là que depuis deux mois et nous redoublons d'efforts à chaque fois. A côté des opérations sécuritaires, comme vous avez pu le constater la fois dernière, il y a des patrouilles pédestres et motorisées par différents éléments de la force de Police, conjointement avec les forces nationales de sécurité qui sont la Police et la Gendarmerie ainsi que les forces internationales de l'opération Sangaris. Notre seul objectif est la réalisation de ce mandat de la MINUSCA qui est de protéger la population civile.

Lieutenant Franck Gnapié : Je pense que Mme Ikavi a pratiquement tout dit. Il y a une chose à savoir, l'opération de ce samedi est une opération menée en collaboration avec les forces de sécurité locales et aussi et surtout avec la collaboration de la population. C'est normal que vous le dites et c'est normal que la population soit impatiente, c'est justement pour cela que nous sommes là. C'est un combat que nous sommes en train de mener et tout le monde doit s'y impliquer pour qu'on obtienne les résultats recherchés. Je vous ai fait le point sur l'opération du samedi dernier mais je vous ai donné les informations de toute la semaine. Une kalachnikov a été saisie le samedi mais sur toute la semaine trois kalachnikovs ont été saisies en plus de 404 munitions de divers calibres dont des munitions d'armes lourdes. Je rappelle que lorsqu'on faisait cette opération, c'était sous les tirs de kalachnikovs, de grenades, ... Nous tenons à saluer l'appui que nous avons reçu de la part des populations et des forces de sécurité locales. Ce que nous pouvons dire par rapport aux attentes des populations est que le fait d'arrêter au moins 25 personnes par semaine, soyez sûrs que cela donnera des résultats. Soyons optimistes et positifs.

Mme Ikavi : Un détail, lors des patrouilles pédestres ou motorisées, les forces s'entretiennent régulièrement avec les populations qui sont dans leur zone de responsabilité. L'objectif étant de mieux s'imprégner des réalités que vivent ces populations locales pour des actions en réponse.

RJDH : la MINUSCA avait annoncé que les Nations Unies devraient amener des enquêteurs, des magistrats et des gardiens de prisons. Où en est-on présentement et qu'est-ce qui bloque la mise en marche de l'appareil judiciaire ?

Gasama : Merci pour cette question qui est importante. Le retard ne nous arrange pas, nous les militants des Droits de l'Homme parce que nous avons recueilli beaucoup de cas de violations de Droits de l'Homme que nous devons poursuivre devant la Justice. Nous avons eu une longue discussion avec le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de la ville de Bangui et le processus est en cours. Il faut adopter une loi spéciale qui permettra de gérer la Cour spéciale de Bangui. Il faut aussi mettre en place l'Institution et recruter les magistrats internationaux qui vont venir et voir comment ils pourront appuyer l'instance locale pour mener à bien les enquêtes et amener les prisonniers devant les tribunaux. C'est tout un travail mais il est aussi important de continuer de mettre la pression sur les autorités concernées afin que tout présumé puisse comparaitre devant la Justice. Il faut que la Justice protège les victimes des violations des Droits de l'Homme. A la division des Droits de l'Homme, nous continuerons à mener des enquêtes et d'avoir les informations nécessaires tout en voyant comment lesdites informations pourront être utiles au parquet et à la Justice le moment venu.

Association des Radios Communautaires (ARC) : Aujourd'hui on accuse les anti-balaka et les ex-Séléka d'être derrière les exactions mais on constate aussi parmi les forces internationales en RCA, certains de leurs éléments

sont accusés de violation des Droits de l'Homme. Est-ce que la MINUSCA a prévu des sanctions permettant des poursuites contre ces éléments en cas de violation des Droits de l'Homme ?

Gasama : C'est une très bonne question. Avant la MINUSCA, il y avait la MISCA. Il y avait des cas de violations des Droits de l'Homme attribuées à ces forces, notamment des Tchadiens et d'autres forces. Nous n'allons pas nous arrêter à cela mais continuer à poursuivre ces cas. Concernant la MINUSCA, toute violation des Droits de l'Homme et toute allégation de violation des Droits de l'Homme par nos forces, fera l'objet d'enquêtes et nous veillerons à ce que Justice soit faite. Nous ne nous focaliserons pas seulement sur les anti-balaka et les ex-Séléka et les criminels mais aussi sur nos propres forces. On a une responsabilité qui est de veiller à ce que nos actions respectent les Droits de l'Homme.

Mme Ikavi : J'ajoute que le Secrétaire général a, à maintes reprises, dit tolérance zéro.

Radio Centrafrique : Concernant la sécurité, la population est lassée à ce jour. Nous sommes actuellement face à deux réalités. La volonté est là pour rétablir la sécurité en vue de favoriser des élections apaisées. Une autre réalité, celle qui serait cachée, est que les Nations Unies ont leur calendrier à elles pour la sécurisation du pays. Y a-t-il un calendrier caché ou pas car la population n'en peut plus ?

Mme Ikavi : Merci d'avoir partagé avec nous la manière dont vous nous voyez. Comme on dit chez moi, on ne danse pas et on s'apprécie à la fois. C'est vous qui nous voyez en action, il est donc important pour nous de vous écouter et d'en tenir compte. On vient de répondre à une question similaire et c'est une question qui revient tout le temps à savoir vous ne faites rien et je suis sûre que dans les prochaines conférences de presse on en entendra mais c'est pour cela que nous sommes là, parce que notre rôle est d'accompagner. Concernant un agenda caché, le mot caché n'est pas dans le vocabulaire des Nations Unies parce que nous jouons la transparence. Si par agenda caché vous parlez d'un programme caché, un programme a un objectif alors quel serait l'objectif de ce programme caché puisque notre mandat est taillé sur mesure par le Conseil de sécurité et ce mandat est dans la résolution 2149. Ce mandat est de protéger la population, accompagner le processus politique et d'appuyer les autorités de la transition pour que cette transition de déroule bien et aboutisse à des élections crédibles et libres où vous aurez l'opportunité de choisir les dirigeants de ce pays. Tout ce que je peux dire à propos d'un programme est qu'il s'agit d'un programme de sécurisation. Notre intervention du samedi dernier entre dans le cadre de ce plan de sécurisation et cela n'est pas caché. Nous avons des moyens de recueillir et de recouper des informations et d'intervenir pour que la population centrafricaine puisse vaquer librement à ses occupations et c'est la raison pour laquelle nous sommes là.

Lieutenant Gnapié : Les Nations Unies sont là parce qu'il y a un problème. S'il n'y a plus de problème les Nations Unies s'en iront. Nous arrivons et nous constatons une situation à savoir le citoyen lambda veut dormir en paix et le matin il veut vaquer à ses occupations en paix or ce n'est pas le cas. Le processus de sécurisation ne se fait jamais en un seul jour que ce soit ici en Centrafrique ou dans n'importe quel pays du monde. En tant que journalistes vous avez la possibilité de communiquer avec la population. Si vous passez des messages négatifs, cela entretiendra le sentiment d'insécurité au sein de la population. Si par contre vous passez un message positif, alors vous pouvez redonner espoir au peuple. Il faut communiquer sur les actions posées. Avant notre arrivée ici rien n'était fait, on a commencé à voir comment collaborer avec les forces locales parce qu'on ne les remplace pas. On a fait des opérations sur le terrain et on demande aux populations de nous aider en dénonçant les caches d'armes et nous intervenons pour les récupérer. Si on y va de cette façon, il y a des raisons d'espérer.

Association des Radios Communautaires (ARC) de Centrafrique : Ma question concerne les Droits de l'Homme. La MINUSCA travaille en synergie avec l'UNICEF. Concernant les enfants enrôlés, qu'est-ce que la MINUSCA a prévu pour la poursuite des leaders et chefs de guerre qui enrôlent les enfants dans leurs rangs. Avez-vous déjà identifié ces chefs de guerre afin de les poursuivre. Lorsque vous allez mettre en place la Justice transitionnelle, ces gens vont se retrouver devant la Justice. Est-ce que les conditions sont déjà réunies ?

Gasama : C'est une très bonne question et je pense que notre expert en charge de la protection des enfants est là et il peut nous en dire plus.

Expert en charge de la protection des enfants: La MINUSCA travaille effectivement avec l'UNICEF et nous avons une taskforce sur la surveillance et la communication concernant les violations graves des droits des enfants. L'une de ces violations est l'enrôlement des enfants dans les groupes armés. Si vous voulez savoir si on a déjà identifié ceux qui recrutent et ceux qui commentent ces violations, il faut dire que cette taskforce travaille sur le terrain pour apporter une réponse aux enfants. Nous avons des informations mais nous ne sommes pas judiciaires et nos informations pourront après être utilisées par les enquêteurs car nous ne faisons pas les enquêtes. La résolution 1612 du Conseil de sécurité nous demande de monitorer et de surveiller les comportements des groupes armés vis-à-vis des enfants, collecter les informations et apporter des réponses aux enfants. Après avoir collecté ces informations il faut engager un dialogue avec les groupes armés qui recrutent les enfants. Aujourd'hui en Centrafrique nous sommes en contact avec les leaderships des anti-balaka et des ex-Séléka. Un certain nombre d'enfants ont déjà été séparés de ces groupes armés. Depuis le mois de juin à ce jour, plus de 70 enfants ont été séparés des ex-Séléka. Vous ne pouvez pas en un jour séparer tous ces enfants, raison pour laquelle nous engageons ces gens comme des partenaires parce qu'ils ont une responsabilité qui est de protéger ces enfants. Ils ont des responsabilités vis-

à-vis de la communauté nationale et internationale. Nous leur faisons comprendre que nous sommes là pour leur apporter des soutiens afin de protéger ces enfants. Nous avons fait la même chose du côté des anti-balaka avec des enfants déjà séparés. Ceux qui recrutent, s'ils veulent des soutiens, nous sommes là. En tant que telle la MINUSCA n'a pas pour rôle de faire des poursuites. Il y a des gens qui vont faire cela.

RJDH : Etant dans une entité qui est en train de préparer le prochain dialogue, ma question est de savoir quelle sera la position de la MINUSCA si les autorités centrafricaines se voient tentées de voter une loi d'amnistie en faveur des auteurs de crimes.

Gasama : La question d'amnistie reviendra, même lors du processus de Justice de transition. Pour les Nations Unies, une amnistie est possible mais il y a des cas de violations des Droits de l'Homme qu'on ne peut pas amnistier. Les crimes contre l'humanité, le génocide, le viol, ... sont des cas qu'on ne peut pas amnistier. En cas de loi d'amnistie, nous aurons l'opportunité de voir le contenu de ce projet de loi et nous allons apporter nos conseils aux autorités concernées.

ACAP : Ma question est de connaître le niveau de sécurité à l'heure actuelle dans le pays (à Bangui et dans les autres villes du pays) car ce sont les Nations Unies qui donnent le niveau de sécurité.

Mme Ikavi : J'avoue qu'on ne s'est pas adonné à cet exercice de notation du niveau de sécurité. Nous sommes ici pour aider à ce que les populations puissent vaquer à leurs occupations et protéger cette population. Si vous avez noté le niveau de sécurité, ce serait bien de le partager avec nous.

Radio Ndeke Luka : Ma question est par rapport aux droits des enfants. En effet, au niveau du centre-ville, à côté de la clinique Chouaib une école (l'école Bangui Centre) est transformée en base militaire des forces internationales depuis plus d'une année. Cette école est occupée à l'heure actuelle par le contingent camerounais de la MINUSCA. N'est-ce pas une violation du droit des enfants qui ont droit à l'éducation ? Peut-on remédier à cela ?

Expert en charge du droit des enfants (Issaka) : Dès mon arrivée en RCA, lorsque c'était encore le BINUCA, j'ai posé la question pour savoir pourquoi l'UPC camerounaise était basée à ce niveau et la réponse a été qu'il s'agit d'un centre pour les adultes et que ledit centre n'était plus fonctionnel au moment de son occupation. Il était question qu'aucune force internationale n'occupe une école car cela constitue une violation grave du droit de l'enfant, que ce soit les groupes armés, les milices ou les forces internationales. La réponse était que ce centre servait pour l'apprentissage littéraire des adultes et qu'il n'était plus fonctionnel. Au moment où la MINUSCA prenait le relais de la MISCA, il y avait des informations concernant certaines écoles qui étaient occupées à l'intérieur du pays, la MINUSCA a veillé à ce que la MISCA ne passe pas à la MINUSCA tout en occupant ces écoles. Cela fait

que ces écoles ont été libérées. Certaines autorités avaient même insisté pour que la MINUSCA ne quittent pas ces écoles parce qu'elles se disaient ces forces assuraient une mission de protection. On a insisté et on s'est installé ailleurs tout en continuant à protéger ladite école et la localité. L'occupation d'une école par des forces constitue une grave violation du droit de l'enfant et il n'est pas question que les forces de la MINUSCA occupent une école.

AFP : J'aimerais savoir quelles sont les garanties que vous donnez à ceux qui dénoncent les porteurs d'armes, parce qu'à ce jour quelqu'un dénonce un porteur d'arme dans le quartier et il est possible qu'il se retrouve exposé.

Lieutenant Gnapié : Etant moi-même policier et enquêteur de formation, je peux vous dire qu'on a toutes les stratégies et tous les moyens pour protéger tous ceux qui nous donnent des informations et surtout les informations de bonne foi. C'est pour cette raison que nous appelons la population à ne pas hésiter à coopérer avec la Police de la MINUSCA, même avec la Police locale. Ce sont ces informations qui vont nous permettre d'obtenir des résultats satisfaisants. C'est l'une des raisons pour lesquelles on ne vous dit pas tout ce qu'on fait. Si on devrait tout dire, peut-être qu'on allait dévoiler l'identité de certaines personnes directement ou indirectement et cela allait leur porter préjudice. Très bientôt des dépliants seront distribués aux populations pour leur permettre d'appeler nos centres d'opération afin de dénoncer les caches d'armes et les détentions d'armes. Nous prenons toutes les mesures pour la protection des populations et pour la protection de l'intégrité physique des populations. Nous avons le devoir de protéger tous ceux qui nous aident car en nous aidons ils aident la population centrafricaine.

Gasama : Comme complément je vous invite à vous rapprocher de nous en dehors des conférences de presse pour voir ce qu'on peut faire ensemble. Les élections vont venir, il faudra voir comment vous pouvez collaborer avec la division des Droits de l'Homme sur le reporting et les violations pendant la période électorale. Nous l'avons fait au Togo et c'était une réussite et je crois que nous pouvons répliquer cela ici. Il nous faudra alors nous retrouver pour développer des projets à mener ensemble.

Mme Ikavi : Le public Information a dans son programme ces genres d'échanges interactifs et nous l'avons déjà fait sur le désarmement. Les Droits de l'Homme étant capitales, c'est même le fondement des Nations Unies, il est très important qu'on puisse avoir ces échanges interactifs. En dehors des élections, tous les autres sujets comme les femmes et les enfants sont aussi importants.

Merci à vous tous d'être venus et au mercredi prochain.